

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 4782
N/REF : 3/03/2024 0H24 C:020665 I:01814
V/REF : Contrat N°004782 du 01/02/2002

SDC '18 Rue Duquesne'
C/O J.P. GOUDARD & J. COULARD
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : LE DUQUESNE
18 RUE DUQUESNE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Mars 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : COLONNES VERTICALES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

LA SOCIETE L.T.C PROCEDERA UNE FOIS PAR AN AUX OPERATIONS SUIVANTES :

CONTROLE ECOULEMENT DE 3 COLONNE(S) VERTICALE(S) EAUX VANNES SALLE DE
BAINS DE 24 METRES -
3 COLONNE(S) VERTICALE(S) CUISINE DE 24 METRES -
3 COLONNE(S) VERTICALE(S) DOUCHE-LAVABO DE 24 METRES -
1 COLONNE(S) VERTICALE(S) EAUX VANNES DE 24 METRES.
120 METRE(S) DE TRAINASSE EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX
PLUVIALES - 1 TABOURET(S).

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/03/2024

Prix de base du contrat : 903,87

**FACTURE N° 4040064**

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base	: 10/2008	Valeur	: 100,0
Mois de l'indice de révision	: 12/2023	Valeur	: 137,6

TOTAL H.T.	1185, 87
--------------------	----------

T.V.A.	a 10,00%	118,58
--------	--------------------	--------

TOTAL T.T.C.En EURO 1304,45

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.